

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

N° EP01/2024

du 19/11/2024 au 03/12/2024

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Conformément à l'article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime, il sera ouvert du 19/11/2024 au 04/12/2024 une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploitation des cultures marines désignée sur les feuillets ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ALERIA et TALLONE
- Les locaux de la Direction de la mer et du littoral de Corse :

8 bd Danesi 20411 BASTIA
Terre-Plein de la Gare 20302 AJACCIO

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 03/12/2024 auprès du Directeur de la mer et du littoral de Corse.

Fait à Bastia, le 29/10/2024

*P/ Le Directeur de la mer et du littoral de Corse
La Cheffe de service Économie bleue*


Séverine ADOBATI

Les plans concernant ces demandes sont consultables dans les locaux de la Direction de la mer et du littoral de Corse ou sur le site :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement/Demande-de-renouvellement-d-une-demande-d-autorisation-d-exploitation-des-cultures-marines>